

ABONNEMENTS.

Un mois 4 fr.
Trois mois 11 »
Par la poste 13 »
En N° 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 623, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table of train schedules for the Chemin de Fer, listing routes between Liège, Brussels, Gand, and other stations with departure and arrival times.

ALLEMAGNE.—Francfort 18 septembre.

On écrit de Munich, le 15 septembre : « La feuille d'annonces officielles de ce jour porte entre autres que le prince Auguste-Jules-Armand-Marie de Polignac, possesseur des terres de nobles de Wildthurm et de Richersdorf, dans la Bavière inférieure, a été enregistré avec ses descendants des deux sexes parmi les princes du royaume. »

— On lit dans la GAZETTE de HANOVRE, sous la rubrique de Francfort, 15 septembre :

« En dépit de toutes les prévisions, la question hollandaise est toujours sans solution. Cependant il n'y a aucun espoir de la voir bientôt tranchée. Il est à remarquer que l'action exercée sur l'opinion publique par les publicistes et les journaux favorables à la Belgique a été telle chez nous, qu'on croit généralement que la Hollande devra faire plus de concessions que ne lui en imposent les 24 articles. »

— On écrit de Stockholm, le 11 septembre :

« De nouveaux troubles ont encore eu lieu hier soir dans la capitale. Quinze maisons ont souffert, entr'autres celles de quelques israélites, du négociant Schon et du secrétaire d'état Stogman. Le nombre des fenêtres brisées est de 134. Quelques employés de police ont été maltraités, entre autres le commissaire Ek, qui engageait les gens à se séparer, et qui gardé maintenant le lit. La perquisition la plus sévère est ordonnée. Un ancien étudiant a été arrêté pour avoir tenu, sur le compte du roi, des propos inconvenans. »

— On écrit de Berlin, le 17 septembre :

On observe le plus grand silence relativement aux affaires de Posen, et toutes les mesures y sont prises avec le plus grand secret. On suppose que le voyage que fait en ce moment le prince Frédéric à Posen est un dernier essai d'accommodement et l'on prétend que le prince a été chargé par le roi d'instructions spéciales à ce sujet. Ce n'est qu'avec la plus grande répugnance que l'état aura recours aux mesures sévères, mais il y a malheureusement peu d'espoir que l'archevêque changera d'opinion. La dernière lettre pastorale du prince évêque d'Ermland a convaincu beaucoup de personnes à Berlin qu'il n'a guère l'intention de suivre les conseils du gouvernement, mais qu'au contraire il se propose de suivre l'avis de l'archevêque.

ANGLETERRE. — Londres, 21 septembre.

Judi matin, le roi et la reine des Belges ont pris congé de S. M. et de la duchesse de Kent, et sont partis de Windsor, accompagnés de leur suite et du vicomte Torrington. L. M. se sont dirigées sur Ramsgate, où elles ont dû s'embarquer ce matin pour Ostende.

— Les ambassadeurs de Russie, d'Amérique, de Turquie, de France et de Bavière, ont travaillé aujourd'hui au bureau des affaires étrangères.

— On fait au Waux-Hall des préparatifs pour l'ascension de M. Van Amburgh, qui doit s'élever mardi prochain,

avec un tigre, dans le ballon royal Nassau, qui sera dirigé par M. Green.

— On a reçu aujourd'hui de Demevara des nouvelles qui vont jusqu'au 5 août. Le jour de leur émancipation a été célébré par les noirs avec un décorum qui fait leur éloge; aucun trouble n'est venu affliger cette heureuse journée.

FRANCE. — Paris, le 22 septembre.

Le JOURNAL DES DÉBATS annonce que l'ordre a été donné de former des bataillons de guerre, et sans retard, à Lyon, à Besançon, à Belfort. Nous pouvons annoncer de plus que tous les congés de semestre viennent d'être subitement contremandés dans toute la division militaire de Paris et sans doute aussi dans le reste de l'armée, disposition qui a pour motif l'affaire suisse, dans le cas prévu où la seule diplomatie ne réussirait pas à la terminer. [CONSTITUTIONNEL.]

— On lit dans le CONSTITUTIONNEL :

La cour de Naples s'est décidée enfin à désigner un ambassadeur à Paris. Le nouveau titulaire est M. le comte de Ludolf, qui remplit depuis plus de 20 ans, les mêmes fonctions en Angleterre. Cette nomination, qui est annoncée comme positive, va renouer les rapports diplomatiques entre la cour de France et celle des Deux-Siciles.

— On lit dans le MONITEUR PARISIEN :

« Le Journal de La Haye revient encore sur l'affaire Fabricius, et combat fort longuement les explications courtes, claires et simples, que nous avons récemment données. Il déclare, au surplus, que le gouvernement hollandais est absolument étranger à sa polémique.

Les erreurs nombreuses que ce journal avait commises, et dans lesquelles il persiste encore, nous l'avaient déjà fait supposer. Mais nous sommes bien aise qu'une déclaration formelle de sa part vienne aujourd'hui dissiper tous les doutes.

» A notre tour, nous déclarons que nous n'attachons désormais aucune importance à relever des allégations qui, de l'aveu même de ce journal, n'émanent pas des sources où pouvaient se puiser les informations sûres, et nous nous référons à ce que nous avons déjà dit.

— On évalue à 2 fr. et jusqu'à 3 fr. par setier la hausse qui s'est fait sentir aujourd'hui sur les blés.

— Le Journal des Débats revient encore aujourd'hui sur la question suisse, et il indique quelques nouveaux faits qui doivent engager les puissances étrangères à appuyer la réclamation de la France et le cabinet des Tuileries à persévérer dans ses réclamations.

Nous pouvons annoncer, dit-il, avec assurance que les réfugiés italiens Mazini et des frères Duffens, dont la présence en Suisse a donné lieu au conclusum du mois d'août 1836, sont déjà rentrés dans ce pays.

D'un autre côté, il ne paraît pas moins certain que les plus célèbres des contumaces du procès d'avril ont formé le projet, s'ils ne l'ont pas déjà exécuté au moment où nous écrivons, de se réunir en Suisse et d'y installer un comité directeur permanent selon l'usage. On commencera peut-être ici par op-

poser dénergiques d'énégations à ces nouvelles, la confirmation ne s'en fera pas long-temps attendre.

— L'Allgemeine, journal de Berne, annonce que le prince Louis-Napoléon se prépare à quitter la Suisse, et qu'il a déjà congédié plusieurs personnes de sa suite.

On attend à Berne la reine de Grèce, qui doit avoir une entrevue avec son père le duc d'Oldenbourg.

— Mustapha-ben-Ismaël et sa suite sont arrivés à Paris.

— M. Breschet a fixé l'attention de l'Académie de médecine, dans sa dernière séance, en présentant la membrane pituitaire altérée d'un homme à qui son cheval avait communiqué la morve. Ce malheureux a succombé à cette maladie, qui décidément paraît contagieuse, ainsi que la déjà dit M. Rayer, et quoi que puissent alléguer de contraire les hommes de l'art que M. le ministre de la guerre a chargés d'éclairer cette question. Ainsi donc, qu'on s'en souvienne, LA MORVE DES CHEVAUX PEUT SE TRANSMETTRE A L'HOMME.

— M. Gisquet, préfet de police sous le ministère de Casimir Perrier et de M. Thiers, a été accusé par le Messager des Chambres, d'avoir porté le déshonneur dans une famille honorable, en entretenant des relations adultères avec la femme d'un vice-amiral, et d'avoir abusé de sa position de préfet de police, pour faire des gains illicites sur des marchés de fournitures. M. Gisquet a porté plainte en calomnie contre le Messager qui prétend avoir en main la preuve écrite des faits avancés par lui. Cette affaire excite une vive curiosité et défraye depuis quelques jours la presse de l'opposition.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

D'après des lettres de Sarragosse du 15, les généraux Latre, Oraa, Ayerbe, Amor et Lopez étaient encore, le 11, à Teruel. On disait que le général Narvaez avait été nommé commandant en chef de l'armée du centre, mais qu'il ne pourrait se rendre à son nouveau poste avant la fin du mois.

Les nouvelles de la frontière continuent de dire que le général carliste Maroto dirige ses forces vers Bilbao, avec l'intention d'attaquer cette place. Le Phare de Bayonne du 18 fait, à cet égard, les réflexions suivantes :

Il est évident pour nous que Maroto ne saurait songer sérieusement à attaquer Bilbao, qui est défendue maintenant par 100 pièces de canon, 4000 hommes de garnison, et qui peut recevoir du secours en peu d'heures de St-Sébastien ou de Santander. Nous pensons plutôt que son but est d'opérer, soit une diversion pour distraire le comte de Luchana de la poursuite de Mérimo et de Balmaseda dans la Castille, soit pour favoriser la sortie d'une expédition par la province de Santander.

Le prétendant est arrivé le 15, avec toute sa suite, à Elorrio; on ignore si son séjour y sera long. Il est probable qu'il en profitera pour se faire voir aux troupes carlistes.

opéra la dernière réunion, il traita sévèrement la province, et comme tous les mouvements paraissent de Bordeaux, il contient la ville par deux forts; il agit en vainqueur et en maître irrité. Son fils, Louis XI, montra un esprit tout autre; il s'éprit d'un amour singulier pour les Bordelais. Il fit de nombreux voyages dans sa ville affectionnée; il ne parlait que du charme qu'il trouvait à l'habiter. Il prit en dévotion particulière un des saints les plus populaires, saint Michel, et il lui éleva cette somptueuse église. Aussi, sous son règne, il n'y eut plus de révolte à Bordeaux.

En ce temps là les vivants avaient moins d'horreur pour les morts, et chaque église était entourée de son cimetière, au centre de la ville. Mais, il y a un demi-siècle, les savants déclarèrent qu'il y avait le plus grand danger à demeurer auprès de ceux qu'on avait aimés. Et comme les savants ne veulent jamais avoir tort, il fallut troubler le repos des trépassés de toute la France, et rejeter cette triste poussière bien loin de nous. C'est alors que fut constatée la singulière vertu du cimetière et des souterrains de Saint-Michel. On retrouva entiers et parfaitement conservés, la plupart des corps enterrés dans l'église ou à l'entour. Ce fut pour ces morts un cas de privilège; ils échappèrent à la fosse commune et allèrent orner le caveau du clocher.

Ce clocher forme une tour élancée toute à jour et d'une hauteur très considérable. Autrefois, il y avait encore au-dessus une flèche fort élevée, mais pendant un orage, elle a été brisée par la foudre.

Pour conduire les visiteurs dans le caveau, le garde se munit d'une lampe, et il l'a refermée dans une lanterne, afin qu'elle ne risque pas de s'éteindre. Cette précaution si vulgaire a cependant un motif sérieux. Avant qu'elle eût été adoptée, il y avait eu des accidents très graves causés par la terreur lorsque la lumière venant à manquer tout-à-coup des personnes impressionnables s'étaient ainsi trouvées sans transition dans les ténèbres, au milieu de tous ces morts entassés. Cette lampe

Feuilleton.

LE CAVEAU DE SAINT MICHEL A BORDEAUX.

Nous allons fort loin pour admirer des curiosités naturelles que nous trouverions chez nous. Qui n'a entendu parler des caveaux des capucins à Palerme, et de leur propriété de conserver les corps? Presque personne ne sait qu'il y a en France, à Bordeaux, une église qui jouit du même privilège au degré le plus merveilleux. Au moment où la saison des eaux attire vers les fraîches vallées des Pyrénées tant de voyageurs, que ceux-ci ne négligent pas, en traversant l'antique capitale de l'Aquitaine, de visiter le caveau de St-Michel.

C'est déjà une belle et riante chose que la route de Paris à Bordeaux. On descend avec rapidité cette fortunée vallée de la Loire, dont on n'a pas trop vanté le ciel toujours beau et l'atmosphère toujours tiède. C'est une campagne dont l'aspect paisible repose et calme la pensée. A travers une admirable verdure, sur les eaux étincelantes du fleuve, glissent, comme pour les animer, des flottilles de quatre ou cinq bateaux navigant toujours à la file. Le premier bateau porte une grande voile d'une blancheur parfaite. Chacun ensuite, successivement plus petit, ne déploie qu'une voile proportionnée, afin que la même brise enfile à la fois toutes ces ailes. A voir ces formes blanches ainsi mollement balancées on dirait une famille de cygnes se laissant entraîner sur la limpide nappe d'eau. Mais à Tours, vous quittez le fleuve. Aussitôt tout change. Vous entrez dans le midi.

Voici déjà l'énergie et la vivacité méridionales. Les postillons, les chevaux redoublent de vitesse. La parole des hommes devient plus accentuée, l'œil des femmes prend plus de feu. Vous traversez, dans

de mauvaises embarcations, la capricieuse Dordogne, qui n'engloutit guère chaque année qu'une demi-douzaine de ces barques.

Ce mauvais pas franchi, une heure encore et vous n'avez plus que la Garonne entre Bordeaux et vous. Mais pour cette fois, vous avez un vrai pont, un pont raisonnable, et qui n'en est pas moins un des plus merveilleux ouvrages de l'Europe. Si vous venez à Bordeaux pour la première fois, arrêtez-vous un moment pour contempler un admirable spectacle. La plus vaste rivière de la France roule ses eaux dans un immense fer à cheval de deux lieues de développement. La langue de terre qui s'étend au centre est étroite et basse, en sorte que la vue passe par dessus, et que d'un seul regard on embrasse l'ensemble. Toute cette eau est couverte de mâts, d'agrès, de voiles, de pavillons, de flammes aux couleurs variées; et au-delà, une ceinture sans fin de larges quais, d'élégantes maisons, d'édifices somptueux.

Le pont de Bordeaux se développe hardiment en 17 arcades immenses sur une longueur de près de 1600 pieds; mais malgré cette étendue, rien n'égale la légèreté de son aspect. Il s'élève sur les eaux rouges de la Garonne, en piles et en cintres d'un blanc éclatant, tandis que les intervalles des lignes blanches sont remplis par un fond de belles briques roses, et cet éclat de couleurs, loin de s'éteindre avec le temps, ne fera qu'augmenter, parce que tous les encadrements sont construits avec la brillante pierre de Nantes, qui a la qualité de blanchir au contact de l'air.

Mais, va-t-on me dire, arrivé donc au caveau de Saint-Michel. Rassurez-vous; nous y voici. Voyez-vous à la gauche et tout près du pont, cette immense église, avec la haute tour où s'agitent les bras du télégraphe? C'est Saint-Michel, monument de la piété du dévot Louis XI. La Guienne avait longtemps flotté inconstante entre l'Angleterre et la France; faisant un jour gagner la bataille de Poitiers aux insulaires, un autre jour fermant la rivière à leurs vaisseaux. Lorsque Charles VI

— On écrit de Madrid, le 15 septembre :

Les opérations préliminaires de l'adjudication des fournitures de l'armée ont eu lieu aujourd'hui. Il ne s'est pas présenté un seul amateur et cependant les fournisseurs actuels doivent cesser leur service à la fin de ce mois.

Ce qui complique surtout la situation, c'est que les négociations avec la maison Rothschild sont suspendues.

On apprend que le général Espartero était rentré le 12 à d'Oteiza et d'Artajou à Logrono. Le comte de Luchana applaudit aux choix fait par la reine des membres du nouveau cabinet.

La circulaire ministérielle destinée pour les gouvernements étrangers doit être expédiée aujourd'hui même.

HOLLANDE.

— On écrit de Londres, le 18 septembre, à l'Avonmouth :

L'Angleterre et la France n'ont pas jusqu'ici donné de réponse à l'ambassadeur des Pays-Bas. On dit que lord Palmerston, avant de la rédiger, attend de la Belgique un ultimatum positif relativement aux prétentions de ce Pays envers la Hollande, attendu que toute les notes remises sont plutôt des objections contre les 24 articles que des déclarations catégoriques de ce qu'on veut.

Léopold et son épouse sont encore à Windsor et quoique lord Melbourne et lord Palmerston s'y trouvent la plupart du temps, on dit cependant que la question hollandaise n'y est pas du tout débattue. Cela semble étrange, et n'est presque pas croyable, mais on sait de près que lord Palmerston étant la semaine dernière à Londres, a dit à plus d'un, avec un peu d'humeur, que ni le prince Léopold lui-même, ni M. Van de Weyer, ni le général Goblet, depuis qu'ils sont à Windsor, n'ont dit un mot de l'affaire belge, mais qu'à son retour au château, il mettrait peut-être lui-même l'affaire sur le tapis, parce qu'il désire en venir à une conclusion.

La diplomatie s'occupe de ce silence dont on ne peut douter puisque d'autres hauts personnages, qui ont résidé à Windsor, pendant trois jours ont remarqué qu'il n'y a eu ni conférence ni entretien particulier entre ce prince et les ministres anglais. Quelques-uns ont même dit que la grandeur d'âme, d'autres de la discrétion, d'autres y voient l'intention de traîner l'affaire plus en longueur.

Il y en a aussi qui attribuent cela à l'étiquette. Il est certain que son arrivée contrariait les ministres, et que ce fait ne lui est pas inconnu. Entretiens son départ est différé de jour en jour, de sorte qu'il y aura enfin une déclaration.

— A la bourse d'Amsterdam du 22, on disait que le cabinet hollandais se montrait un peu plus disposé à entrer en négociation sur les dernières propositions de la Conférence. Ce bruit a relevé les fonds hollandais. Beaucoup d'achats ont été faits par des personnes qui passent pour recevoir des informations sûres de La Haye.

BELGIQUE — Bruxelles, le 23 septembre.

On a découvert ce matin la statue du général Belliard. Une foule de monde se rend au Parc pour contempler ce beau monument auquel un soleil brillant prête encore les prestiges de ses rayons. L'illustre général y est représenté dans l'attitude la plus imposante. Il est revêtu de l'uniforme de son grade, tient à la main droite une pièce diplomatique, et de l'autre la poignée de son épée. Il a la tête découverte, et porte ses regards à gauche. Cette œuvre admirable est tout-à-fait digne du sujet et fait le plus grand honneur à M. Geefs.

La composition n'est pas moins remarquable que le rare fini du coup de ciseau ; la pose est aussi noble que naturelle, et dénote une rare connaissance de toutes les proportions et surtout de ce mouvement des muscles que saisissent si peu d'artistes. L'emplacement est des plus favorables. A droite et à gauche de beaux hôtels, au fond un ciel azuré et dégagé de tout objet qui en atténuerait l'effet. Vu de plus loin, ce fond offre la perspective d'un beau paysage que la statue domine de toute sa grandeur. En un mot, tout est digne d'un monument qui est l'expression de la plus belle de toutes les vertus : la Reconnaissance.

— M. Erin Corr, professeur à l'Académie des beaux-arts d'Anvers, vient de publier une gravure représentant la statue du général Belliard, d'après un dessin de M^{me} Fanny Geefs. Cette famille des Geefs et des Corr est vraiment une famille d'artistes et une inépuisable pépinière de talents. Sans

ainsi voilée ne donne qu'une clarté douteuse qui ajoute encore à l'impression lugubre de la scène. On descend par un étroit escalier en spirale où le jour vous abandonne peu à peu ; et on n'est plus guidé que par la lueur incertaine de la lanterne, lorsqu'on arrive à la porte, du caveau. Quand je le visitai, nous nous heurtâmes tous sur un obstacle que nous n'avions pas aperçu dans l'obscurité ; c'était le corps le plus rapproché qu'une rafale avait renversé, et qui était étendu en travers de l'entrée.

Le caveau est un souterrain tout-à-fait rond, d'un style gothique ; seulement, il paraît bas et la voûte trop rapprochée. Ce défaut apparent provient de ce qu'on a exhaussé le fond en y entassant tous les restes de cadavres qui n'étaient pas assez entiers pour offrir de l'intérêt. On est sur dix-sept pieds de débris humains. Du reste, cette masse de bras, de jambes, de corps et de têtes, forme un sol assez uni, et l'air qu'on respire est frais, léger, exempt d'émanations.

Tous les corps sont debout, dressés contre le mur ; ils sont nus, ceints seulement d'un morceau de leur lincoeil autour des reins. Cette toile souillée de la poussière de la tombe est hideuse et repoussante. Les cadavres conservent l'attitude qu'ils avaient dans le cercueil. Ils ont tous une couleur sombre et terreuse ; mais les traits de visage et les formes du corps ne présentent presque aucune altération.

Il y a des corps vulgaires qui ne se recommandent à l'attention que par leur conservation parfaite ; mais il y en a d'autres que diverses circonstances font remarquer. Il y a d'abord toute une famille, empoisonnée, dit la tradition, par les ceps, ces dangereux champions si chers aux Bordelais. On distingue parfaitement la résistance plus ou moins grande que chacun a eu la force d'opposer au poison. Du reste, le calme de la mort n'est pas descendu sur leurs figures ; ils sont tous restés tordus et crispés par les convulsions de leur cruelle agonie. Mais pas une trace d'une pensée plus élevée ; il n'y a que l'expression de la souffrance physique et la peur hébétée du dernier moment. La tombe n'a pas pu leur

recourir à d'autres qu'à ses parents et à ses alliés, M. Guillaume Geefs a pu faire dessiner, graver et mettre en place sa statue de Belliard. Sa femme l'a dessinée, son beau-frère l'a gravée, et un autre de ses beaux-frères l'a posée sur le piédestal.

— Le Belge annonce, comme l'avait déjà fait il y a quelque temps le Commerce, qu'un arrêt de la cour des comptes a été rendu contre l'allocation illégale faite par M. le ministre de l'intérieur à Mgr. l'archevêque de Malines.

— Lundi dernier, Pierre Leclercq, ouvrier carrier à Bruges et François Mary, couvreur en ardoises à Ath, se trouvant ensemble dans un cabaret de Mevergnies, se défient à qui boirait le plus d'amer ; ils en burent chacun 29 verres dit Baes. Leclercq tomba aussitôt malade, et sans connaissance ; malgré les soins qui lui furent prodigués par M. Mercier, médecin, cet homme mourut le même jour à six heures du soir, de suites de son intempérance.

Bruxelles, le 22 septembre. (2 heures.) — Société des Fonds Publics. Les courses de Chevaux, favorisées par un temps magnifique, ont causé la désertion de la majorité des membres de la Société ; on n'a point traité d'affaires. Voici les cours : Fonds de l'Etat : 5 p. c. 101 7/8 C. 4 p. c. 91 1/2 A. ; 3 p. c. 75 3/4 P. ; Société Générale titres en nom fl. 828 P. ; certificats au porteur émission de Paris 1750 C. ; Banque de Belgique 1402 50 (140 1/4) A. ; Société de Commerce 1505 (150 1/2) A. ; Société de mutualité 1165 (116 1/2) A. ; L'actif espagnol 18 1/8 A.

LIEGE, LE 24 SEPTEMBRE.

Nous avons examiné avec attention les principales dispositions du nouveau règlement sur l'administration du chemin de fer. Ce travail nous a paru fort bien conçu. Deux branches de cette administration se trouvaient autrefois séparées : l'entretien de la route et celui des locomotives appartenait à des ingénieurs tout-à-fait indépendants du service des convois et des recettes. On conçoit que cet état de choses devait souvent donner lieu à des tiraillements fâcheux et incompatibles avec une administration régulière. Les fautes commises dans l'une de ces deux branches de service pouvaient être rejetées de l'une à l'autre, et il devait en conséquence y avoir quelquefois désaccord entre les deux administrations et peu de zèle pour s'entendre entre elles. Aujourd'hui les deux branches sont encore distinctes, sous certains rapports ; mais elles dépendent d'un seul homme, responsable de tout le service, et qui a un intérêt égal à voir marcher régulièrement toutes les parties de son administration.

C'est là, selon nous, une amélioration réelle. Le nouveau règlement, parmi les autres avantages qu'il présente, a celui de formuler nettement les obligations de chaque employé, chose fort importante pour ceux qui se trouvent à chaque instant en rapport avec le public.

Il reste maintenant à désirer que ce règlement soit rigoureusement observé. On a placé à la tête de l'administration un homme bien décidé, dit-on, à y consacrer son activité et son énergie, et choisi par le ministre pour ces mêmes qualités. Accepter le lourd fardeau de la direction du chemin de fer, c'était déjà faire preuve de zèle et de courage. M. Masui, secrétaire-général du ministère des travaux publics, a pu s'assurer des difficultés de l'entreprise, et s'il n'avait point vu la possibilité de les vaincre, il n'aurait pas, sans doute, abandonné la haute position qu'il occupait avec tant de distinction.

Le dernier bulletin de l'Académie royale de Bruxelles (t. 5 n° 8) renferme la dissertation archéologique de M. Van Hulst, sur les Jardins suspendus de Babylone, dont les journaux de Bruxelles avaient annoncé l'envoi d'une manière très flatteuse pour l'auteur. La commission nommée par l'Académie pour l'examen de ce travail, composée de MM. Lesbroussart, de Reiffenberg et Roulez, a confirmé l'idée avantageuse qu'une première lecture en avait donnée, dans un rapport également inséré au bulletin et où les investigations de M. Van Hulst sont analysées avec soin.

Ce rapport fait par M. Roulez est terminé en ces termes : « L'auteur, comme nous le savons tous, est du petit nombre de ces hommes qui cherchent dans l'étude des lettres un noble délassement aux travaux du barreau, et s'est fait connaître par plusieurs productions qui sont marquées au coin de l'élegance et du bon goût, en même temps qu'elles attestent les connaissances les plus variées. » Cet essai archéologique, quoique sortant du cercle de

donner sa noblesse, et ce sont bien des visages de gens morts en mangeant.

On remarque aussi une négresse pour la blancheur caractéristique de ses dents et pour sa chevelure laineuse très bien conservée. Avec sa face camarde, on dirait la mort en personne au milieu de sa cour. Plus loin, ce sont des femmes dévorées par l'horrible cancer ; la plaie béante laisse voir les poumons et le cœur.

Mais voici un triste drame. Ce corps est celui d'un adolescent de quinze ans ; il y a plus affreuse certitude qu'il a été renfermé vivant dans le sépulcre. Tout le corps est entouré dans l'action d'un effort désespéré pour soulever le couvercle du cercueil. Les genoux font opposition aux épaules à demi-retournées, les bras sont violemment tendus dans une direction différente. L'infortuné dut prendre l'un pour point d'appui, tandis que de l'autre, il secouait les parois de sa prison. Les mains se sont crispées impuissamment ; la tête, rejetée en arrière, suit de la face et du regard le mouvement du bras qui est levé ; la figure, pleine d'intelligence, a l'impression la plus pathétique de la terreur et du désespoir. Enfin la gorge est encore gonflée du dernier et horrible cri qui ne devait pas être entendu. Il est impossible de ne pas s'arrêter devant ce pauvre jeune homme ; on reste là attendri et glacé. On ne peut se défendre d'un retour sur soi-même ; chacun peut être réservé à une si horrible destinée. Aussi le souvenir de cette douloureuse figure ne peut plus s'effacer.

Le reste est moins affreux. On montre un homme à la haute stature, aux larges et puissantes épaules. C'est un portefaix qui fut doté d'une force prodigieuse, et qui mourut victime de ce don. Il fit le pari de porter pendant un quart de lieue une charge de deux mille cinq cents livres ; il gagna, mais en arrivant il tomba mort, le ventre ouvert sous l'effort des muscles. La déchirure commença à la poitrine et s'étendit jusqu'aux cuisses. La peau, qui est très-souple, à l'épaisseur d'un gros

» ses publications habituelles, se recommande par une exposition claire et méthodique, ainsi que par une critique saine et éclairée dans l'appréciation de l'autorité des divers auteurs.

» Nous concluons à ce que l'Académie vote des remerciements à M. Van Hulst pour cette communication.

» Ces conclusions sont adoptées, et l'Académie décide que la notice de M. Van Hulst sera insérée dans le bulletin.

M. Paul Henrard de Thimister, élève de l'Université de Liège, vient de passer devant le jury son examen de docteur en accouchements avec LA PLUS GRANDE DISTINCTION.

On fera au premier jour, à la station d'Ans, l'essai d'un nouveau système de freins, applicables aux plans inclinés, de l'invention du général baron Evain.

Les personnes de l'art ont la meilleure opinion du succès de cette invention. L'expérience qui va se faire indiquera peut-être quelques modifications à y apporter mais on pense que l'idée principale restera.

La belle collection de dahlias appartenant à M. Galopin, jardinier-fleuriste à Grivegnée, est actuellement en pleine floraison ; l'inclinaison du terrain a permis d'étaler les plantes de manière qu'au premier aspect l'ensemble des fleurs compose un immense et magnifique bouquet.

Cette collection possède six cents variétés, dont trois cents figureraient avec grande distinction parmi les plantes les plus en réputation ; elle est remarquable sous le triple rapport de la nouveauté des espèces, de la belle mise des fleurs, de la vivacité et du chatonnement des couleurs.

— La fourniture de draps nécessaires pour le service de l'armée, pendant l'année 1859, vient d'être adjugée et approuvée par M. le ministre comme suit :

Les dix lots de draps de troupe ont été répartis entre MM. Lieutenant et Peltzer, de Damseaux-Renois, P. Fassin, L. D. Voos, Pirenne, Godehaut frères et Comp., M. J. Lamarche, A. et C. Vanderstraeten ; Dehassé-Comblen, F. A. Dierckxens, chacun un lot au rabais moyen de 7 1/12 pour cent.

Les 4 lots de draps de sous-officiers ont été adjugés à MM. Lieutenant et Peltzer, 5/4 de lot ; de Damseaux-Renois, 5/4 ; L. D. Voos, 1/2 ; M. F. Lamarche, 1/2 ; A. et C. Vanderstraeten, 1/4 ; Dehassé-Comblen, 1/4 ; Burdo-Stas, 1 lot à 9/16.

Les 4 lots de draps lisse pour distribution et pour cols ont été adjugés à MM. A. et C. Vanderstraeten 5/4 de lot ; Dehassé-Comblen 5/4 ; de Damseaux-Renois, 5/4 ; Lieutenant et Peltzer, 5/4.

Le lot de sergents a été adjugé à MM. Grand-Ry et Poswédy, au rabais de 2 p. c.

Pendant les dernières manœuvres du camp de Beverloo, quatre ou cinq officiers hollandais dégaisés en bougeois ont été, dit-on, reconnus parmi les curieux. On les a fait remarquer au roi, mais il n'a pas permis qu'on les arrêtât. Qu'avons-nous à craindre de leur présence, a-t-il dit ? leurs rapports ne peuvent qu'être favorables à notre armée. (Obs.)

Par arrêté royal en date du 5 de ce mois, le sieur Pierre-Jean de Ryckere a été nommé chargé d'affaires à la cour de S. M. le roi de Suède et de Norvège. (Monit.)

M. Van der Straeten de Ponthoz qui jusqu'ici avait rempli les fonctions aux quelles M. de Ryckere vient d'être nommé, résidera à Copenhague comme chargé d'affaires. M. de Ryckere a été membre du Congrès national, gouverneur de la Flandre orientale et professeur à l'Université de Gand. (Indépendant.)

Un nommé Laveysière, marchand de meubles, après avoir disparu de Paris sans payer ses créanciers, se rendit à Bruxelles où il commença de nouvelles affaires. Un de ses créanciers porta plainte devant le procureur du roi et se rendit à ses frais à Bruxelles. Il alla voir Laveysière, lui persuada qu'il avait arrangé ses affaires à Paris, qu'il lui offrait sa bourse et son crédit pour le tirer d'embaras, et que sa présence était nécessaire à Paris pour terminer ses affaires. Laveysière ajouta foi à ces paroles et revint avec son créancier dans le coupé d'une diligence de Lafitte et Gaillard. Ils arrivèrent hier à 5 heures du matin dans la cour des messageries et le créancier s'adressant à deux sergents de villes pressa de faire arrêter le sieur Laveysière et de le faire écrouer à la Conciergerie.

Cet homme aurait dû naître dans l'ancienne Grèce ; il aurait eu des honneurs pendant sa vie et peut-être un autel après sa mort.

A côté du portefaix, voici le général de Préissac, victime aussi d'un point d'honneur. Il a été tué par M. de la Chalotais, dans un duel à l'épée. C'est un vrai coup de connaissance, légèrement incliné de haut en bas, à la hauteur de la mamelle droite. La peau a exactement conservé la fine découpeure de la lame triangulaire ; à l'extrême évidence du carrellet, ce devait être une de ces bonnes et souples Boutteville qu'on n'a jamais pu reproduire. En voyant cette blessure si propre, qui ôte la vie sans défigurer le corps, on comprend pourquoi l'épée est restée l'arme des gens de goût.

Mais la merveille du caveau de St-Michel, c'est un corps découvert dans une tombe très-ancienne ; il avait authentiquement plus de huit siècles de sépulture. Sa taille, irréprochable de proportion, est svelte et souple ; sa tournure gracieuse ; les lignes de la tête et des épaules sont admirables ; les pieds et les mains sont de la plus exquise délicatesse. Rien n'est parfait et pur de formes comme cet élégant cadavre. Par exception, il est couché. A sa pose molle et naturelle, on dirait un être vivant qui va se réveiller.

J'ai dit que le caveau était rond, et que les corps étaient debout, les uns auprès des autres. Ils sont au nombre de 85 ainsi rangés en cercle, ayant l'air de se donner la main. Lorsque, au moment de sortir, on jette un dernier regard sur l'ensemble du souterrain, à la lueur insuffisante de la lanterne, il semble voir une immense ronde en mouvement dans l'ombre.

A un tel lieu, les légendes ne doivent pas manquer. Les pauvres habitants du voisinage affirment que dans les nuits orageuses qui précèdent la fête des morts, on entend quelquefois dans le caveau de St-Michel, des bruits étranges qu'il est impossible d'expliquer par des causes naturelles. (J. des Débats.)

— On écrit de Gand, le 21 septembre :

Un crime, qui n'offre pas d'exemple chez nous, a été tenté et mis en partie à exécution, dans la nuit d'avant-hier, à Eecké. Un fils de cultivateur, âgé de 20 à 25 ans, a pénétré par la fenêtre dans l'église de cette commune; il était muni d'un briquet et de quelques bottes de paille, de bois et de copeaux, et a mis le feu aux deux tas de chaises qui se trouvaient placées de chaque côté du jubé; un seul tas a pris feu, et vers cinq heures moins un quart, un individu, ayant aperçu les flammes à travers les vitreaux, a donné l'éveil. Le coupable qui se trouvait encore sur les lieux, a pris immédiatement la fuite. Mais il a été depuis arrêté.

Ce singulier crime paraît être le résultat de la vengeance, parce que les bancs avaient été remplacés dans l'église par des chaises pour lesquelles les habitants étaient obligés de payer un cent. On évalue le dommage causé à une somme de 1000 à 1500 francs. Quelques tableaux et un confessionnal sont devenus la proie des flammes. (G. VAN GENB.)

— On écrit de Berlin, le 16 septembre, au HANDELSBLAD : « Cette nuit, plusieurs courriers sont arrivés dans cette capitale avec des dépêches importantes. La cour se trouve déjà en partie à Potsdam. A l'étonnement général, le prince royal de Bavière, sous le nom de comte de Hardenfels, a fait annoncer à l'improviste pour demain son arrivée à la cour. D'après des nouvelles dignes de foi, le mariage de ce prince avec une des grandes duchesses de Russie peut être considéré comme conclu. Cette agréable nouvelle n'est pas encore répandue dans le public, et fera beaucoup de sensation. Dans les hauts cercles, on parle beaucoup du mariage de l'autre grande duchesse avec le duc de Leuchtenberg, par lequel la Russie s'approcherait toujours de plus en plus de la France et montrerait au monde qu'elle attache plus de prix au mérite qu'à la légitimité. On pense même que le duc de Leuchtenberg serait alors revêtu de la dignité de stathouder de la Pologne. »

— On écrit d'Amsterdam au Siècle : « Le roi a déjà répondu à la note de la conférence, et avant-hier cette réponse a été envoyée à Londres. Après avoir longtemps discuté sur la forme dont il convenait d'entourer un refus en faveur duquel tout le monde paraît avoir été d'accord, le cabinet s'est arrêté à une réponse assez plausible. En voici la substance :

« Le roi avait notifié à la conférence qu'enfin il se décidait à accepter les conditions qu'on lui imposait; il s'attendait à une réponse positive, et il ne peut adhérer à ce qu'on remet sur le tapis des questions, selon lui, depuis long-temps résolues. La conférence ne pouvait pas demander une révision de dispositions qu'elle-même avait adoptées comme irrévocables; on attendait d'elle une réponse purement affirmative ou négative. Il est impossible de la considérer maintenant comme jugé; elle est seulement appelée à veiller à l'exécution d'un jugement antérieurement rendu. »

« Il en résulte que nous retomons dans notre ancien provisoire, dont nous ne sortirons jamais, à moins d'événement. La Belgique se trouve bien du statu quo. La Hollande en souffre, mais son roi, dans des intérêts dynastiques, veut reculer une solution autant que possible. Ce sont bien là tous les éléments d'un provisoire qui paraît devoir s'éterniser. »

CONSEIL COMMUNAL.

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 1858. — PRÉSIDENCE DE M. TILMAN.

La séance est ouverte à cinq heures et quart. L'appel nominal constate l'absence de MM. Hanquet, Fleussu, Billy, De Thier, Neujean et Tombeur.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

- Communications :
- 1° Arrêté royal du 31 juillet dernier qui nomme M. Louis Jamme président honoraire de la commission de surveillance du conservatoire de musique.
 - 2° Décision de la députation approuvant la délibération du conseil communal qui lui confère les mêmes fonctions dans la commission de surveillance de l'école normale.
 - 3° Délibération de la commission administrative des hospices relative au supplément de droit de succession à payer sur le legs fait par feu de Trappé.
 - 4° Le sieur Trillet, directeur de l'école du soir pour les filles, demande l'autorisation de pouvoir continuer à donner des leçons au pensionnat des Bénédictines.
 - 5° Délibérations des fabriques de St-Vincent, St-Jacques, St-Nicolas et St-Martin, tendantes à l'acceptation de dons et legs faits à leur profit.
 - 6° Lettre de M. Geefs relative au retard qu'éprouve l'achèvement de la statue de Grétry.
 - 7° Proposition de M. Drapier, tendante à exécuter cette année le pavage de la rue Mouton, sous la condition d'en recevoir le paiement en 1859.

M. Tilman donne lecture de la lettre de M. Geefs, qui annonce sa prochaine arrivée à Liège, pour retoucher le modèle de la statue de Grétry. Pris pour notification.

Immédiatement après une interpellation de M. Despa, relative au projet d'acquisition de l'ex-convent des Clarisses pour servir au collège municipal, M. l'échevin Piercot communique, pour être confirmé, un arrêté pris d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins, et ensuite duquel il est interdit de circuler sur le pont de bois de la Boverie avec des voitures chargées ayant un attelage de plus de deux chevaux. Le conseil donne son approbation à cette mesure que réclamait vivement la sûreté du pont.

M. Lambinon réclame la priorité pour présenter d'urgence deux plans de rectification d'alignement : l'un est relatif au faubourg St-Laurent et l'autre à la place St-Jacques. Ce dernier a pour objet des modifications au plan qui a été approuvé le 9 novembre 1856 et d'assurer plus de largeur à la rue Verbois. (Huit mètres environ.)

L'urgence est déclarée. Le premier plan est seul approuvé; la résolution à prendre à l'égard du second est ajournée.

On passe au premier article de l'ordre du jour : « Propositions relatives aux récompenses pour traits de courage et de dévouement. »

Nous avons donné samedi les noms des individus à qui ces récompenses ont été accordées.

M. Koeler a exprimé, à cette occasion, le vœu de voir récompenser dorénavant ces actions immédiatement après qu'elles auront été portées à la connaissance de l'administration. MM. Piercot et Tilman font observer que l'usage contraire a été introduit dans le but de donner plus de solennité à la distribution des récompenses de cette espèce, et que c'est ainsi que cette fois encore elle aura lieu lors de la distribution des prix aux élèves de l'École Industrielle. — La proposition incidente de M. Koeler n'a pas d'autre suite.

Sur les rapports de M. l'échevin Lambinon le conseil émet d'abord un avis favorable sur une délibération de la fabrique St-Martin relative à l'autorisation de plaider contre les hospices civils de Liège; il décide ensuite que le cahier des charges pour la mise en adjudication de terrains communaux dont la vente a été autorisée par arrêté royal du 21 mai 1858, sera rédigé par l'officier ministériel chargé de la vente; il renvoie, en troisième lieu, à la commission du contentieux l'examen de la demande d'une remise d'arrérages dus à la ville par la V^e Rouffart, et l'examen de la question de droit soulevée à l'occasion de la prétention ministérielle qui consiste à ne laisser enclore la nouvelle partie du cimetière de Rohermont que sous l'obligation de prendre par la ville de démolir cette enceinte à la première demande du département de la guerre et sans prétendre aucune indemnité; enfin, il approuve une délibération des hospices civils relative à la prolongation du bail de la maison Sauveur servant à l'hospice des Orphelins.

Le conseil, sur la proposition conforme de M. Piercot, autorise ensuite le collège à appliquer aux dépenses extraordinaires de l'éclairage une somme de francs 2882 08 c. provenant de la vente de vieux matériaux sans emploi.

Conformément aux conclusions des rapports présentés par M. Constant au nom de la commission des taxes municipales, le conseil fait droit à une réclamation des sieurs Jongen et Delroz en leur accordant la décharge de la taxe municipale sur 51 hectolitres d'huile de baleine exportés sans passe-debout de l'octroi, ensuite d'une déclaration première. Il prononce immédiatement après sur des demandes en arbitrage pour contraventions aux réglemens des taxes, comme suit, savoir :

- 1° Le sieur Pira-Saive, de Nessonvaux, paiera une somme de 40 frs., plus les frais et les droits;
- 2° Le sieur Colson, de Glain, 52 francs, idem;
- 3° Le sieur Grad, de Lens-sur-Geer, 50 frs., idem;
- 4° Le sieur Ruwet, de Hermalle, 26 francs (valeur des objets confisqués), idem.

Quant au sieur Corbusier, de St-Georges, la question de bonne foi étant admise, il est simplement tenu de rembourser les frais et les droits.

Les demandes de crédits pour les diverses constructions qui ont lieu à la caserne des Ecoliers et à l'Université sont renvoyées à l'examen de la commission de comptabilité.

La séance publique est levée vers huit heures et un quart.

MAGNÉTISME.

Le moment semble venu où nous allons obtenir une solution définitive sur la question de la lecture à travers les corps opaques; M. Donné ne saurait plus reculer, à présent que Mlle. Pigeaire accepte le défi qu'il lui avait porté de lire à travers un bandeau préparé de ses mains. On se rappelle que M. Donné avait mis plus de dépit que de raison dans son dernier feuilleton. Il était indigné que l'on n'eût pas reculé les expériences promises aux premiers personnages de la capitale, pour convaincre un feuilletoniste. Sa mauvaise humeur seule l'a jeté dans les rangs des adversaires du magnétisme; nous espérons que son équité le ramènera.

HADENOIS/ELLE PIGEAIRE.

Monsieur le rédacteur, Le 4 de ce mois, le Journal des Débats a publié, sur le magnétisme et M. Pigeaire, un article contre lequel, en l'absence de ce dernier, j'ai immédiatement réclamé. M. Donné, auteur de l'article, n'a pas d'abord consenti à faire insérer dans le journal où l'attaque avait paru, la lettre que je lui adressais; j'ai insisté de nouveau, et la seconde fois ma réclamation est restée sans réponse.

Dans cette position, et après avoir attendu huit jours la détermination de M. Donné, je viens m'adresser à votre impartialité pour porter ma lettre à la connaissance du public. Je vous le demande, dans l'intérêt d'une discussion que tout le monde doit désirer voir arriver à un résultat.

J'ai l'honneur, etc. FRAPART, D. M. P. A M. Donné, rédacteur du Journal des Débats. Paris, 7 septembre 1858.

Monsieur, Dans votre article publié le 4 de ce mois par le Journal des Débats, vous dites : 1° que pour arriver à une conviction profonde sur la réalité du phénomène de la vision à travers un corps complètement imperméable à la lumière, vous avez proposé à M. Pigeaire de remplacer le bandeau dont il fait usage par un autre bandeau analogue que vous fournirez vous-même; 2° que M. Pigeaire a d'abord accepté votre proposition; 3° enfin qu'après avoir vainement attendu une expérience pendant un mois, vous avez réclamé votre bandeau qui vous a été rendu.

Je ne conteste aucun de ces faits, car ils sont vrais. Toutefois, pour expliquer le retard dont vous vous plaignez, je rappellerai que Mlle. Pigeaire a été indisposée; et pour vous prouver que cette indisposition n'était pas un prétexte afin d'éviter l'expérience, aujourd'hui que votre proposition devient publique et prend par là une importance qu'elle n'avait pas, je viens vous déclarer que je l'accepte tout entière et telle que vous l'avez formulée dans l'article du Journal des Débats qui donne lieu à la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire en ce moment. M. Pigeaire est absent de Paris; en partant il m'a confié les intérêts de sa cause qui est aussi la mienne; j'entre en lice pour la défendre avec la conviction de l'homme de science qui a vu, bien vu, revu.

Ainsi, monsieur, quand vous voudrez, et au plus tard d'ici à la fin de ce mois, la sèvere épreuve que vous avez demandée sera faite en présence de six notabilités intellectuelles, dont trois de votre choix et trois du mien. Si vous souscrivez à ma proposition, je désire que vous me livriez d'avance le bandeau qui vous a été renvoyé, afin que nous puissions l'essayer de nouveau. Je désire aussi que huit à dix jours avant l'expérience définitive, vous me fassiez parvenir un ou plusieurs bandeaux pareils à ce dernier; mais à la double condition que vous les aurez fait agréer préalablement par les trois savants qui auront à prononcer avec vous, et que ceux-ci vous auront promis que si Mlle. Pigeaire lit, à travers un de ces bandeaux fournis par vous, dans un livre apporté par eux, ils se déclareront convaincus et le certifieront par écrit, séance tenante.

Vous savez, monsieur, que les effets magnétiques ont des intermittences et qu'ils ne se produisent pas toujours; à l'instant même où l'on voudrait les constater. Dans le cas où nous aurions à subir ces accidents, et pour vous démontrer que nous n'entendons pas nous retrancher indéfiniment derrière le moyen d'excuse qu'ils pourraient nous offrir, je vais leur assigner un terme passé lequel nous n'aurons plus le droit d'en arguer :

- 1° Chaque séance pourra durer trois heures;

2° Il pourra y avoir trois séances;

3° Sauf le cas où l'une des deux personnes indispensables à l'expérience serait atteinte d'une maladie bien constatée par vous qui êtes médecin, les séances ne seront pas éloignées de plus de quinze jours.

Nous mêmes, monsieur, nous nous reconnaitrons vaincus si, avec cette latitude imposée par la nature quelquefois rebelle du principe magnétique, Mlle Pigeaire ne parvient pas à lire à travers l'opacité de votre bandeau.

Vous savez encore, monsieur, que l'indépendance de position est en général une des meilleures garanties qui puissent concourir à valider les jugemens. Eh bien! les médecins qui ont tout à perdre si le magnétisme est vrai, tout à gagner s'il est faux, ne sont donc pas dans les conditions nécessaires pour le bien apprécier. Ces messieurs comprennent en effet, ou doivent comprendre toute la portée du phénomène à travers un bandeau; car de ce prodige au prodige de voir dans l'intérieur du corps d'un malade, et de décrire sa maladie, il n'y a pas loin. Si l'un est possible, pourquoi l'autre ne le serait-il pas? et alors!!! Mais vous voulez, comme moi, une détermination exacte de la valeur du grand fait qui nous occupe; ainsi point de gens juges et parties pour le vérifier, ainsi point de médecins. Les savans, étrangers à l'art de guérir, ne manquent pas en France, votre choix sera facile, et le jugement porté inattaquable. — Du reste, pour notre part, si nous attachons une haute importance à prouver le fait en litige, ce n'est pas pour le plaisir, acheté bien cher! de montrer un phénomène inutile, mais pour apprendre à l'humanité à en tirer de précieuses conséquences.

Nous nous trouverons heureux, monsieur, de voir le combat transporté sur un autre terrain que celui de l'académie de médecine; et quoiqu'il ne faille que des yeux pour constater un fait de cette nature, et de la bonne foi pour le proclamer, les partisans du magnétisme seront encore plus tranquilles sur le succès de leur cause, quand ils apprendront qu'elle a pour juges des hommes aussi recommandables que ceux que vous nommez dans votre article, c'est-à-dire des hommes d'une haute capacité, d'une moralité reconnue et d'une indépendance qui leur permet d'attester ce qu'ils ont vu, quand ils l'ont bien vu.

Je suis persuadé, monsieur, que votre amour pour la science vous empêchera de repousser une proposition à la suite de laquelle le débat sera peut-être terminé; et j'attends de votre esprit de justice l'insertion prochaine de cette lettre dans le journal où vous écrivez.

Recevez, monsieur et très-honorable confrère, l'assurance de ma considération très-distinguée. FRAPART, d. m. p.

VILLE DE LIÈGE.

Le sieur Gerard Pirotte, demeurant rue Haut-Pré, demande à être autorisé à faire construire un four à pains dans l'avant-cour de la maison n° 16, même rue.

Les personnes qui croiraient devoir former opposition à cette demande, sont invitées à s'adresser par écrit à l'administration communale dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel-de-ville, le 20 septembre 1858. le président, J.-J. TILMAN.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur A. Disery tendante à obtenir l'autorisation d'établir un pont provisoire sur la rivière d'Ourthe, touchant à l'île Monon dont il est propriétaire et au chemin de la Boverie vis-à-vis de l'usine de M. Marcellis, arrête :

La demande ci-dessus analysée sera publiée par la voie des journaux pour que les personnes qui auraient des motifs de s'y opposer puissent les faire valoir en s'adressant à cet effet au collège des bourgmestre et échevins dans le délai de dix jours.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 22 SEPTEMBRE.

Naissances : 4 garçons, 5 filles.

Décès : 2 garçons, 1 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir :

6. Demeuse, houilleur, âgé de 40 ans, faubourg St-Gilles, époux de Marguerite Thonard. — Marie Joseph Florichamps, sans profession, âgée de 58 ans, faubourg Ste-Marguerite, épouse de Jean Joseph Gaspar Gardien. — Marie Elisabeth Bronckart, couturière, âgée de 25 ans, rue sous l'Eau, épouse de Prre Jh. Frenay.

ANNONCES.

A LOUER UNE PETITE MAISON faubourg d'Amercœur, n° 52. — S'adresser au même N°, ou au bureau de cette feuille.

ON DEMANDE UNE SERVANTE, rue Féronstrée, N° 778. 1298

On demande UNE FORTE FILLE, sachant faire un peu de cuisine, et munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on dira pour qui c'est.

On désire emprunter à 4 p. 0/0 une somme de 16 à 17000 frs. avec hypothèques sur des immeubles d'une valeur considérable. S'adresser à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 1518

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE, n° 48,

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

VENTE

BATEAUX ET GRES.

MARDI, 2 OCTOBRE 1858, à deux heures de relevée,

Le notaire BIAR vendra au Pont-Maghin, à Liège,

trois bateaux

En très-bon état, dont un de 50 tonneaux, un de 53 et un de 49, et quantité d'AGRÈS, consistant en voiles, cordages, etc.

A 6 MOIS DE CRÉDIT.

On se réunira chez BENOIT LAFLEUR. 1299

Vente définitive

SANS RÉSERVE D'INFIRMATION NI DE SURENCHÈRE

Le MERCREDI 26 SEPTEMBRE courant, à 11 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA, en son étude, rue Féronstrée, la

BELLE MAISON

N^o 91, faubourg Ste-Marguerite, en cette ville, avec bâtiment ayant servi à une distillerie, cour, grand jardin, etc. S'adresser audit M^e DUSART. 1294

Suivant procès-verbal reçu par M^e HOUBAER, notaire à Seraing, il a été

ADJUGÉ AU PRIX DE 15,000 FRANCS,

UNE

BELLE ET VASTE MAISON

avec écuries, pompes, remise grange, et 50 ares de jardin et verger, situés à Engis. On peut jusqu'inclus le 1^{er} Octobre, à midi, SURENCHÉRIR ces immeubles d'UN 20^e. 1295

A Surenchérir

D'UN 20^{me} DU PRIX,

en l'étude du notaire MOXHON, à Liège, jusqu'inclus le 2 OCTOBRE,

UNE MAISON

AVEC COUR,

ADJUGÉE PROVISOIREMENT POUR LE PRIX DE 2675 FRANCS,

sise à Liège, Quai de l'Ourte, N^o 1011, joignant d'un côté à un terrain vide, faisant le coin de la rue Roture, de l'autre à la maison N^o 1012, occupée par le sieur Decharneux. 1292

COURS

DE

LANGUE ALLEMANDE.

A partir du 15 octobre prochain, M. Frédéric SCHIFFERS reprendra son cours semestriel de langue allemande.

Les leçons se donnent tous les jours, pendant deux heures, à régler entre les élèves inscrits.

La rétribution est de 10 francs par mois.

On peut se faire inscrire chez le professeur, rue Neuve, derrière le Palais, n^o 80.

VENTE

D'UNE

PROPRIÉTÉ,

SISE A AUBIN-NEUFCHATEAU.

LE MERCREDI 3 OCTOBRE 1858, à 10 heures du matin,

Chez le sieur L. FABRY, à Warsage, à la requête des enfants Gilles CLOES, de Neufchâteau,

IL SERA VENDU PUBLIQUEMENT

UNE MAISON.

Cour, étable, écurie, grange, jardin et dépendances avec 7 hectares 14 ares 5 centiares de prés, prairies et terres labourables; le tout situé à Neufchâteau.

S'adresser en l'étude du notaire FLECHET, à Warsage, pour connaître les conditions. 1325

VENTE PAR LICITATION.

LUNDI 1^{er} OCTOBRE 1858, à 3 heures après-dînée, le notaire MOXHON

VENDRA AUX ENCHÈRES,

en son étude, rue Hors-Château,

UNE BELLE ET GRANDE

MAISON,

solidement bâtie, et en bon état, avec cour, arrière-bâtiment et écurie, sise à Liège, quai St-Léonard, N^o 18, joignant du levant à M. Bomal, du couchant à M. Pierre Massart.

Cette maison a droit de passage par la ruelle qui la longe du côté de Liège; par sa position au bord de la Meuse, elle convient principalement à un commissionnaire.

S'adresser à la dite maison pour la voir, et pour connaître les titres et conditions, en l'étude du notaire MOXHON. 1291

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Par acte avenu devant M^e FLECHET, notaire à Warsage; le 18 septembre 1858,

IL A ÉTÉ ADJUGÉ

A la requête de la famille WUIDAR,

LES IMMEUBLES

SUIVANS :

1^{er} lot. — Une MAISON, grange, étables, écuries, jardin, prairie et dépendances, le tout tenant ensemble en la Bassetrée, pour frs 4700 »

2^{me} lot. — Une PRAIRIE de 4 verges 10 pet., au même endroit, 500 »

3^{me} lot. — Une PRAIRIE la Prés de 6 verges, 1350 »

4^{me} lot. — Une GRANGE, avec 8 verges de prairie, en la Bassetrée, 2000 »

5^{me} lot. — Une TERRE de 8 verges, à la Croix de Schophem, 910 »

6^{me} lot. — Une idem, de 4 verges 7 pet., au même endroit, 460 »

7^{me} lot. — Une idem, de 4 verges, sur l'Ipe, 410 »

8^{me} lot. — Une idem, de 4 verges, derrière les Prés, 600 »

9^{me} lot. — Une idem, de 6 verges 14 petites, en Beck, 700 »

Le tout situé commune de WARSAGE.

10^{me} lot. — Une idem, de 10 verges, au sentier de Bombay, commune de ce nom, 1350 »

11^{me} lot. — Une idem, de 9 verges, à la ruelle de Regge, même commune, 1025 »

12^{me} lot. — Une idem, de 7 verges, au chemin du Long-Fossé, commune de Neufchâteau, 950 »

Aux termes des conditions dudit acte, toute personne solvable peut surenchérir d'un 20^{me}, tout ou partie desdits immeubles, en en faisant la déclaration devant ledit notaire, jusques inclus le 28 septembre 1858, à 6 heures du soir.

S'adresser audit notaire pour avoir de plus amples renseignements. 1322

VENTE

D'UN

beau corps de ferme,

SIS

A FRONVILLE, CANTON DE ROCHEFORT,

ARRONDISSEMENT DE DINANT, PROVINCE DE NAMUR.

LUNDI 1^{er} OCTOBRE 1858, à 11 heures du matin,

Le sieur Charles Lobet, de Fronville, et ses enfants, vendront publiquement et définitivement, à la recette et par le ministère du notaire PETITHAN, à Marche, chez le sieur Demblon, cabaretier à Rahet, à 5 minutes dudit Fronville,

un corps de ferme,

Composé de maison d'habitation, renfermant une excellente fontaine, bâtiments d'exploitation, avec cour, jardin et verger à côté, le tout tenant ensemble, contenant 44 ares 25 c. situé à Fronville.

2^o 14 hectares 20 ares 40 c. de terres labourables de 1^{re} classe.

3^o 3 id. 14 id. 20 c. de très-bons prés.

4^o 8 id. 18 id. » de bois futaié sur taillis et taillis de très-belle croissance, le tout prêt à exploiter.

Cette propriété, par sa situation à côté de l'Ourte, dans l'un des plus beaux vallons qu'arrose cette rivière, offre beaucoup d'avantages tant sous le rapport du commerce qu'au des agréments.

La vente aura d'abord lieu en détail et ensuite en masse

A 5 ANS DE CREDIT.

S'adresser au notaire PETITHAN, à Marche, pour obtenir les renseignements nécessaires. 1171

AVIS.

Il sera procédé le 27 septembre courant, à l'hôtel du ministère de la guerre à Bruxelles, à l'adjudication publique de la fourniture des objets d'équipement ci-après désignés, pour le service de l'armée pendant l'année 1859, savoir :

1. Passementerie en or et en argent, etc.; — 2. Boutons, etc., en cuivre et en métal blanc; — 3. Bonnets de coton; — 4. Gants de laine; — 5. Gants de peau; — 6. Garnitures en peau de veau pour charivaris; — 7. Etrilles, ciseaux, éperons de fer et chaînes; — 8. Eponges, patiences, et fioles à l'huile; — 9. Flammes de lances avec étuis; — 10. Caisnes de tambours et accessoires; — 11. Coiffes de schako et de colback; — 12. Plumets avec étuis; — 13. Panaches, aigrettes et crinières de casque; — 14. Colbacks de sapeurs et de guides; — 15. 54,000 peignes; — 16. 120,000 paires de chaussettes en 10 lots.

Les cahiers des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, sont déposés à la 2^{me} division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra en être pris communication.

A Liège, le 15 septembre 1858.

Le MARDI 25 de ce mois, à 10 heures, le notaire PAQUE, à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES en son étude, rue Souverain-Pont,

LES RENTES SUIVANTES,

BIEN CONSTITUÉES ET SERVIES :

1^o Une de 52 fls. bt. Liège ou 65 frs. 25 c., due par les sieurs et Dlls. Frénay, rue Petite-Bèche;

2^o Une de 14 frs. 59 c., due par les dames Lourtie, de Soumagne.

3^o Et une de 9 frs. 72 c., due par les sieurs Pauly et Dubois, de Soumagne.

Le même notaire est aussi chargé de VENDRE UNE MAISON avec 52 ares de jardin et terre, près de Liège, grande route de Grivegnée. 1231

AVIS.

Il sera procédé le 8 octobre prochain, au ministère de la guerre à Bruxelles, à l'adjudication publique de l'entreprise des transports militaires par eau et par terre, à partir du 1^{er} janvier 1859, jusqu'inclus le 31 décembre de la même année.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé à la 2^{me} division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra en être pris communication.

A Liège, le 15 septembre 1858.

BOURSES.

PARIS, LE 22 SEPTEMBRE.

Trois p. c.	80 80	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	—	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	109 40	Dito nouv. s. inté.	—
Act. de la Banque.	2625	De l'active.	20
Obl. vil. de Par.	1170	Id. passive.	—
Emprunt belge.	104 1/4	Emp. rom.	102
Société Générale.	—	Rente de Naples.	100
Banque de Belgiq.	1440	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Migueliste.	—

LONDRES, LE 21 SEPTEMBRE.

5 % consolidés.	93 7/8	Différées.	7 5/4
BELGE 1852, c.	—	Passives.	4 1/8
Hol. Dette active.	55 1/2	Russie.	—
Portug. 5 p. c.	34 5/4	BRESIL.	84 5/8
Id. 3 p. c.	22 5/8	MEXICAINS 6 p. c.	25 1/8
Esp. Emp. 1854.	18 5/4		

AMSTERDAM, LE 22 SEPTEMBRE.

HOLL. Dette activ.	101 1/2	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	35 7/8	POLOGNE L. fl. 500	—
Différée.	—	Pr ^o L. de Rd. 50	—
Billet de change.	24 1/4	ESPAGNE E. Ard.	18
Obl. synd. d'am	95 1/8	Dito grd.	—
" 5 1/2.	79 1/8	Dette diff. 1850.	—
S. de G. des P.-B.	169 1/2	" nouv.	—
" nouvelle.	—	" passive.	—
Russie. Hope et Co	105 7/8	AUTR. Métall. 5.	—
" 1829, 5.	105 7/8	BRES. Obl. à Lond.	—
Inscr. au gr. livre	69 7/10		

ANVERS, LE 22 SEPTEMBRE.

ANVERS. Det. act.	105	Prusse. Em. à Berl.	116 5/4
" Det. diff.	49 1/4	NAPLES. Cert. Fal.	95 1/2
Empr. de 48 mill.	102	ET. Rom. Lev. 1852.	101
Id. de 30 mill.	91 5/8	P. Cert. à A. 1854.	100 1/2
HOLL. Dette activ.	—		
Rente rembours.	—		
AUTRICHE. Métall.	107		
Lots de fl. 100.	—		
" fl. 250.	457		
" fl. 500.	—		
POLOG. Lots fl. 500.	—		
" fl. 1000.	137 5/4		
BRES. Em. L. 1854.	81 5/8		
ESPAGNE. Ardoin.	17 7/8		
Dette passiv. 1854.	—		
" Différée.	5 5/4		
DANEMARC. E. Not.	—		
Dito à L.	75 1/2		

CHANGES.

Amsterd. C. jours.	1 1/2 p.
Id. 2 mois.	—
Rotterdam. C. jours.	5/8 1/2 p.
Id. 5 mois.	—
Paris. C. jours.	1 1/2 av.
Id. 2 mois.	5/8 p.
Londres. C. jours.	40 2 1/2
Id. 2 mois.	40 1
Francfort. C. jours.	50
Id. 5 mois.	—
Bruxelles et Gand.	—

BRUXELLES, LE 22 SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2	54 1/2	Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 7/8	Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 30 mill.	91 1/2	Mutualité.	116 1/2
Id. de 37 mil.	75 5/4	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	97	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	828	Act. Réunies.	100
Emp. de Paris.	1750	Borinage.	—
S. de Comm. de c.	150 1/2	Houyoux.	95
B. de Belgique.	140 1/4	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—	Lits de Fer.	119 1/2
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	101	Civile.	—
Idem.	100	Ch. de Fer de Col.	—
Fleury.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Hornu.	—	Asphalt.	—
Schessin.	122	Holl. Dette active.	55 1/2
Soc. Nationale.	126	Losrenten inscrit.	100
Levant du Fleury.	—	Autriche. Métalliq.	106 1/2
Ougrée.	—	Naples. C. Falcon.	95 5/8
Sars-Longscham.	190	Espagne. Ardoin.	17 5/4
Chemin de Fer.	—	Fin courant.	—
Vennes.	—	Prime un mois.	—
St-Léonard.	—	Différée de 1850.	—
Chatelaineau.	150	Idem de 1855.	—
Verrieres.	120	Passives.	—
Betteraves.	118	BRESIL E. de Roth.	81 1/2
Verrerie de Charl.	—	Rome. E. de 1854.	101 1/4
L'Espérance.	—		

VIENNE, LE 15 SEPTEMBRE.

Métalliques, 107 15/16. — Actions de la Banque, —

Imprimerie de J.-Bte Nossart, rue du Pot-d'Or, N^o 622, à Liège.